

Concours de coloriage



Il y a deux façons de participer à la Journée Mondiale du Coloriage : soit individuellement soit avec ton groupe ou ta classe. Complète la partie souhaitée du formulaire de participation et fais-le signer par une personne responsable (parent, professeur, éducateur...). Envoie ton dessin en même temps que le formulaire à l'adresse ci-contre ou par mail via info.fr@staedtler.com
Nous prévoyons de chouettes prix pour les plus créatifs.
Toutes les informations complémentaires se trouvent dans les conditions de participation.

STAEDTLER France - JMC 2019
64 rue Ernest Renan
92022 Nanterre Cedex

Participation individuelle

À compléter entièrement

Âge

Nom et prénom

Adresse

Code postal et ville

Courriel

Signature du / de la responsable

Votre signature confirme votre accord concernant les conditions de participation et la protection des données.

ou

Participation collective

À compléter entièrement

Nom de la classe / du groupe

Adresse

Code postal et ville

Courriel

Signature du / de la responsable

Votre signature confirme votre accord concernant les conditions de participation et la protection des données.

Informations sur la protection des données et conditions de participation

Par leur participation au concours, les participants acceptent les conditions de participation ci-après : ont le droit de participer au concours de coloriage de STAEDTLER France, représentée par Maya Oiknine, 64 rue Ernest Renan, 92022 Nanterre (ci-après STAEDTLER) : dans le cadre du concours individuel, les personnes individuelles âgées de 3 à 11 ans, et dans le cadre du concours pour les groupes, les groupes jusqu'à 30 personnes comprenant des enfants âgés de 3 à 11 ans (par ex. classes scolaires, groupes de garderie, associations, etc.) qui sont domiciliés en France métropolitaine. La participation au concours individuel nécessite toutefois le consentement préalable du tuteur légal et pour la participation au concours de groupe, celui d'un adulte. Par son envoi, le participant ou le groupe confirme qu'il a réalisé lui-même le coloriage et que ce dernier est exempt de droits de tiers.

La période du concours s'étend du 15 avril au 30 juin 2019. La date de clôture des envois est le 30 juin 2019. Après cette date, un jury interne choisira parmi tous les envois 10 gagnants d'un set créatif contenant différents produits STAEDTLER, dans chacune des catégories suivantes (travail individuel 3-6 ans, travail individuel 7-11 ans, travail de groupe 3-6 ans, travail de groupe 7-11 ans). Les prix ne peuvent pas faire l'objet d'un paiement en espèces, d'une cession ou d'une vente. Les gagnants sont avertis par courriel ou par poste et priés d'envoyer une confirmation. Si l'acceptation du prix n'est pas confirmée dans un délai de 14 jours, le prix sera perdu sans remplacement et un nouveau gagnant ou nouveau groupe de gagnants sera déterminé. Le prix est envoyé par transporteur spécialisé.

Les coloriages ne sont pas renvoyés et peuvent être détruits par STAEDTLER. Les participants ou les groupes acceptent que leurs envois puissent être utilisés, diffusés ou rendus accessibles à des tiers d'une manière ou d'une autre par STAEDTLER en relation avec le concours, dans ses propres médias ou dans ceux de tiers, aussi bien en ligne que hors ligne. À ces fins, un traitement est autorisé. Le prénom, l'initiale du nom de famille, la ville ainsi que l'âge du gagnant ou dans le cas du concours de groupe, le nom de l'établissement, de la classe scolaire ou du groupe de garderie, peuvent également être publiés. Dans la mesure où dans le cadre du concours de groupe, un lien avec une personne peut être établi, le ou la signataire garantit qu'il a obtenu les autorisations préalables du tuteur légal de l'enfant concerné.

Informations sur la protection des données

STAEDTLER ne collecte et n'utilise les données à caractère personnel des participants que dans la mesure où cela est légalement autorisé. En l'absence de consentement supplémentaire, les données à caractère personnel collectées par STAEDTLER par le biais d'une demande de participation ne sont traitées et utilisées que pour l'élaboration, l'exécution ou le déroulement du concours de coloriage, et sont supprimées après l'achèvement de celui-ci. Ces données ne sont pas communiquées à des tiers. La participation au concours ne nécessite aucune transmission de données à caractère personnel des enfants. Chaque participant a un droit d'information, de rectification, de suppression ou de restriction, de portabilité des données et de rétraction. Il peut faire valoir ses droits à tout moment par courriel à datenschutz@staedtler.com. Le participant ou la participante a également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de protection des données.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.staedtler.fr